

28

Commission permanente
Séance du 21 novembre 2022



Rapporteur : Mme ROUSSET

47220

18 - Environnement

Plan bois énergie

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 février 2022 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 août 2021 validant la feuille de route du 5^{ème} Plan Bois Energie ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine est partenaire du « Plan Bois Energie », aux côtés des différentes parties prenantes que sont l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Région Bretagne, le Département du Finistère et les professionnels de la filière.

En Août 2021, la Commission permanente a validé le cadre stratégique d'intervention du 5^{ème} Plan Bois Energie pour les périodes 2021-2027. Il repose sur les deux axes suivants :

- **le bois, une énergie durable**, avec l'ambition que les territoires développent une stratégie plus globale autour de l'arbre (rôle écologique de la haie, bois construction, etc.) ;

- **le bois, une énergie facile**, avec un soutien aux porteur.euses de projet pour concevoir puis exploiter leur chaudière bois déchiqueté, en favorisant les contrats d'objectifs par EPCI.

Il est proposé de soutenir les projets suivants :

Étude de faisabilité pour une chaufferie bois - Commune de Chevaigné

La commune de Chevaigné souhaite réaliser une étude de faisabilité pour une chaufferie bois centrale sur le groupe scolaire de la commune de Chevaigné.

Montant de l'étude : 6 318,75 € ;

Taux de subvention : 70 % ;

Montant total de la subvention proposée : 4 423,13 €.

Étude de faisabilité pour une chaufferie bois - Commune de Nouvoitou

La commune de Nouvoitou souhaite réaliser une étude de faisabilité bois énergie pour l'école du Chêne Centenaire.

Montant de l'étude : 6 000 € ;

Taux de subvention : 70 % ;

Montant total de la subvention proposée : 4 200 €.

Étude de faisabilité pour une chaufferie bois - Ehpap Saint-Michel Liffré

La Maison Saint-Michel souhaite réaliser une étude de faisabilité pour le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois.

Montant de l'étude : 11 500 € ;

Taux de subvention : 70 % ;

Montant total de la subvention proposée : 8 050 €.

Étude de faisabilité pour un réseau de chaleur - Commune de Romillé

La commune de Romillé souhaite réaliser une étude de faisabilité pour le remplacement des chaudières gaz par une chaudière biomasse sur l'école maternelle.

Montant de l'étude : 2 250 € ;

Taux de subvention : 70 % ;

Montant total de la subvention proposée : 1 575 €.

Étude de faisabilité pour un réseau de chaleur - Ville de Rennes

La ville de Rennes souhaite réaliser une étude de faisabilité pour évaluer la pertinence

économique d'une mise en place de chaufferies granulés sur 2 sites (le centre aéré Dominique Savio et le Centre d'entraînement de rugby Alain Crubillé).

Montant de l'étude : 10 350 € ;

Taux de subvention : 70 % ;

Montant total de la subvention proposée : 7 245 €.

Les crédits correspondants font l'objet de deux affectations sur l'AP SPEDI003 P431, imputation 204/928/204141 pour un montant de 17 443,13 € et l'imputation 204/928/20421 pour un montant de 8 050,00 € pour un montant total de 25 493,13 €.

Décide :

- d'attribuer des subventions, au titre du "Plan Bois Énergie", pour un montant total de 25 493,13 € au profit de bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220812

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation